QUELQUES

RÉFLEXIONS

SUR LA

DERNIÈRE

ÉLECTION

DU

QUARTIER-OUEST

DE LA

CITÉ

DE

MONTRÉAL.

A

s
e
s
d
d
la
ti
q
o
c
st
fu
fa
u
ri
o
le
pa
q
to
du
té
co
qu
de
ba
fr
qu
à
té
ni
di
de
C'
ra
qu
qu
da
la

RÉFLECTIONS, &c.

A NOS COMPATRIOTES, AMIS DE LA JUSTICE, DE LA PAIX, DU BON ORDRE, DE LA CONSTITUTION ET DE LEUR PAYS.

Un volume suffirait à peine pour réfuter en détail, les faussetés, les mensonges et les calomnies propagés chez la classe crédule ou peu intruite de nos concitoyens, au moyen de la seule gazette publiée en langue française dans cette ville, et d'émissaires actifs et capables de mettre tout en œuvre pour dénaturer les vues, inculper la conduite, attaquer même la réputation des individus qui ne partagent pas les sentiments, l'exaltation, le fanatisme politique même, de ceux qui les emploient, ou dont ils ont aveuglément épousé les opinions ou les interêts particuliers. Heureusement entre ces faussetés et ces calomnies, il en est de si étranges, de si absurdes, de si denuées de toute vraisemblance, qu'elles se réfutent d'elles-mêmes, du moins aux yeux de ceux qui veulent faire usage de leur raison et du sens-commun ; mais quelques uns de ces mensonges pourraient à la fin passer pour des vérités, surtout chez ceux qui n'ont pas eu les moyens, le loisir, ou l'occasion de juger de la vérité ou de la fausseté des allegués publiés dans la gazette dont nous venons de parler, par exemple, chez ceux qui réprouvent toute injustice de quelque part qu'elle vienne, mais qui n'ayant pas assisté du tout, ou n'ayant pas assisté régulièrement à la dernière élection du quartier-ouest de cette ville, n'ont pas été à même d'être témoins de la conduite qu'on a tenue à cette élection, des discours qui y ont été prononcés, occasionellement, des scènes qui s'y sont passés journellement, en un mot, de l'effet de la démoralisation, commencée au moins chez une partie de la basse classe de notre population, au moyen de la license effrénée de la presse et de l'abus grossier du don de la parole ; quelques uns de ces mensonges, disons-nous, pourraient passer à la fin pour des vérités, s'ils n'étaient pas contredits et refûtés à la honte de ceux qui les ont promulgués, soit d'une manière soit d'une autre, mais avec la conscience intime qu'ils ne disaient pas la vérité, et sans doute avec l'espérance trompeuse de l'impunité, et même d'un triomphe acquis *per fas et nefas*. C'est bien à ces calomniateurs et à ces corrupteurs de la morale du peuple, à ces auteurs et fauteurs de désordres civils, que l'on pourrait dire avec tout l'à propos du monde : *quousque abutemini patientiâ nostrâ, Calitinæ?*—Qu'il soit entré dans les vues de quelques Canadiens, ou autres, de corrompre la morale du peuple, de le rendre maniable pour le parjure,

la violence, les excès de toutes sortes, l'idée en est trop horrible pour que nous puissions y croire ou nous y arrêter un moment; mais que la démoralisation soit commencée et portée par l'esprit de parti, chez quelques individus, au point de ne leur laisser plus la faculté de distinguer entre le juste et l'injuste, entre un crime et un acte de vertu, c'est ce que l'on démontrerait jusqu'à l'évidence, si l'on voulait seulement rapporter quelques uns des dialogues, quelques unes des conversations qui se sont tenues dernièrement, dans nos rues, sur nos marchés, sur nos places publiques et au lieu de la dernière élection.

Pour revenir aux mensonges impudents et aux calomnies effrontées dont nous venons de parler, ils seront contredits et refutés comme ils doivent l'être ; mais pour le moment, nous devons nous borner à un cercle plus étroit, à quelques faits et à quelques considératious particulières, en faisant observer néanmoins qu'une bonne partie de ces insignes faussetés deviendraient des vérités palpables, si elles étaient dites des amis de ceux qui n'ont pas eu honte de les promulguer. ***Mutato nomine de te fabula narratur.***

L'Election du Quartier-Ouest a commencé le 25 Avril dernier : deux candidats ont sollicité les suffrages des électeurs ; l'un était monsieur Stanley Bagg, citoyen respectable par son caractère et sa conduite ; indépendant du coté de la fortune, ami des habitants du pays,dont les interêts s'identifient avec les siens propres ; exempt surtout de préjugés haineux et d'esprit de parti, comme il l'a annoncé dans ses discours aux électeurs : aux yeux des hommes modérés, qui ont à cœur les interêts, non d'un individu, non d'une famille, non d'un parti, mais de leur pays généralement ; qui sont amis de la Constitution dont nous jouissons, loyaux envers le Gouvernement de la Métropole, et ennemis des dissentions et des querelles politiques, c'était l'homme qu'il fallait élire, dans un tems surtout où tous nos griefs réels sont redressés ou à la veille de l'être, et où conséquemment la modération et l'esprit de conciliation devraient être à l'ordre du jour.

L'autre Candidat était Mr. Daniel Tracey, Irlandais, depuis quelques années seulement habitant de ce pays, où il n'a ni propriété, ni liens de famille, et où il n'est connu que comme l'éditeur et imprimeur d'un journal *dépendant*, intitulé "*The Vindicator*," et depuis cet hiver, par un emprisonnement pour libelle contre le Conseil Législatif. Les amis même de cet écrivain ou de ceux qui l'emploient ou le favorisent, ne peuvent s'empêcher de convenir de la violence et de la grossièreté de son style et de son langage, (et il en a donné durant l'élection des preuves insignes à quiconque sait lire et entendre :) des hommes à principes moderés, qui, pour une raison ou pour une

autre, auraient pu préférer un autre candidat à Mr. BAGG, auraient néanmoins voté pour ce dernier, dans les circonstances actuelles, quand ce n'eût été que pour exclure de la branche élective de la législature, un homme comme Mr. D. TRACEY, qu'ils auraient eu toutes les raisons du monde de croire capable d'y faire beaucoup plus de mal que de bien, par l'éxageration extraordinaire de ses principes, la violence de son langage, et surtout par la tentative d'éxécuter la promesse révolutionaire faite à l'ouverture de l'élection, d'abolir le Conseil Législatif,ou du moins de le rendre électif, et qui pis est éligible par les électeurs des membres de la Chambre d'Assemblée,et juge sans doute dans l'occasion des fonctionaires publics accusés par cette dernière Chambre ! Et ce sont ceux qui ont osé présenter un tel homme au choix des électeurs d'une ville comme Montréal, car quelque présomption (pour ne pas nous servir d'une expression qui serait peut-être plus convenable) qu'on veuille lui supposer, on ne se persuadera jamais que l'idée lui en soit venue de lui-même ; ce sont ceux disons-nous, qui ont osé mettre en avant un tel homme, un homme qui devait être aussi peu populaire chez laclasse éclairée et modérée ; ce sont ceux là qui accusent les personnes qui n'ont pas voté pour lui, qui n'ont pas pris chaudement son parti, ou qui ont soutenu Mr. BAGG, un de leurs respectables concitoyens, d'avoir voulu diviser les Canadiens ! comme si Mr. D. TRACEY était plus Canadien que Mr. BAGG, comme si c'eût été un devoir pour les Canadiens d'élire pour leur représentant, un homme qui n'a aucun interêt, ni de fortune ni de famille dans le pays; qui en pourra sortir,par quelque porte que ce soit, quand il le voudra, sans aucun inconvénient pour lui ; un homme qui s'est engagé d'avance à voter pour ou contre telle ou telle mesure qui pourra être discutée dans l'assemblée, s'il y était appellé ; un homme enfin qui,par sa démagogie et ses conseils violents,pourrait ruiner ou aider à ruiner les affaires du Pays, dans les circonstances où il se trouve ;—comme si, peut-être, à la prochaine élection générale, les Canadiens étaient tenus, pour ne pas perdre le titre de patriotes, d'élire pour représentants, cinquante ou soixante individus de la condition et de la dépendance de Mr. TRACEY, en supposant qu'il y en eût ce nombre dans la province : il faut convenir que nous aurions alors une bien libre et bien digne représentation !—mais ne perdons pas l'espoir d'en avoir une semblable; la nouvelle du choix de Mr. TRACEY pour représenter la moitié de la plus riche ville du Canada, parviendra bien vite en Irlande ; cette nouvelle ne manquera pas de faire arriver en foule des Irlandais de la même trempe, dans ce pays, où il est si facile à de nouveaux venus et à des inconnus de se faire élire, ou de se faire présenter pour être élus membres

du Parlement ; honneur auquel ils n'auraient sans doute jamais eu la plus légère idée de pouvoir parvenir dans leur pays natal.

Mais venons en aux faits ; le premier jour de l'élection, il y eut quelque querelles, quelques batteries ; les partisans de Mr. Tracey en rejettent particulièrement la faute sur des partisants de Mr. Bagg ; nous ne sommes pas à beaucoups près de leur avis ; mais si quelques individus de la basse classe ont pu avoir tort, ce jour là, ce n'a été ni à la connaissance ni avec la connivence de Mr. Bagg ; on ne peut pas lui faire le reproche (qu'a mérité plusieurs fois depuis son concurrent) d'avoir fait en leur présence, les gesticulations d'un énergumene, de leur avoir adressé des discours inflammatoires. Le second jour, les partisants de Mr. Tracey se sont emparés, en nombre formidable, des environs immédiats du *Poll* ; ils se sont portés à plusieurs reprises à des actes de violence et à des voies de fait: ceux qui les approuvaient, et à plus forte raison ceux qui les excitaient à l'insulte et à l'outrage, et leur signalaient, soit d'une manière soit d'une autre, les objects de leur ressentiment, disaient que c'étaient par représailles : si c'était le cas, il faut au moins convenir qu'elles ont passé les bornes ordinaires, car elles ont duré jusqu'à la clôture de l'élection, c'est-à-dire pendant plus de vingt jours; depuis lors tout électeur d'origine Française ou natif d'Irlande (à peu d'exception près) qui ne votait pas pour le Candidat Irlandais, était sur d'être ou battu, ou coudoyé ou du moins hué, et sifflé, à son retour ; l'intimidation était telle qu'au bout de quelques jours, Mr. Bagg se trouva en-dessous de quatrevingt-neuf voix.* Mais le lieu du Poll fut changé, et l'on fit venir des connétables spéciaux, assermentés pour préserver la paix, et ce fût au grand mécontentement et aux reclamations vociférantes de ceux pour qui la liberté des suffrages n'était pas ce qu'il fallait, et qui ne dé-

* Il n'entre pas dans notre plan de détailler, présentement, les petites menées et même les moyens extraordinaires et inouis dont s'est servi le parti de Mr. Tracey pour assurer son élection ; mais sans parler des voies d'intimidation, des assaults et batteries, &c. dont ce parti s'est rendu coupable, il n'est pas hors de propos de faire remarquer, en passant, quoique la chose soit de notoriété publique, qu'au commencement et pendant la durée de l'élection, les partisants de Mr. Tracey, s'arrêtaient le soir assez avant dans la nuit, aux portes et demeures des citoyens reconnus favorables à l'élection de Mr. Bagg, et dans la vue de les insulter et de les provoquer, en les nommant et désignant, criaient, *à bas le bureaucrate*, denomination adoptée, par ces mêmes partisants de Mr. Tracey, comme signe d'éxécration contre quiconque avait *osé* s'opposer à son élection et supporter un autre candidat : que les maisons d'un nombre assez considérable des amis et partisants de Mr. Bagg ont été assaillies, de nuit, à coups de pierres, par les partisants de Mr. Tracey, à l'issue de leurs assemblées et durant leurs processions nocturnes ; qu'il en est résulté des dommages graves, que des personnes dans l'intérieur de ces maisons ont été sur le point d'être atteintes par les pierres qu'on y lançait de la rue à traver les fenêtres, &c.

siraient rien moins que le règne de la paix : la tranquillité et la liberté des opinions, étaient sans doute plus qu'inutile à des hommes disposés à ne se faire aucun scrupule de l'emporter par la violence et la force brutale : cette force était du côté de Mr. Tracey ; elle obstruait journellement les environs et les avenues du poll. Les connétables spéciaux furent postés à une distance d'environ deux arpens, dans l'enclos de l'Eglise Paroissiale, et en conséquence, il n'y eût guère, pendant quelques jours, de la part des partisants de Mr. Tracey, que des *houras* bruyants pour ses voteurs, et des huées pour ceux de Mr. Bagg.

Samedi, le 19 de Mai, vers deux ou trois heures de l'après midi, les voix étant égales, trois des électeurs de Mr. Bagg demandèrent, comme la loi le leur permettait, l'ajournement du Poll, et l'Officier Rapporteur ayant accédé à la demande, il s'ensuivit une réclamation des plus bruyantes, de la part de Mr. Tracey et de ceux de ses partisans qui étaient tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Poll, contre l'Officier Raporteur, le tout accompagné d'épithètes insultantes et des plus impertinantes, contre lui, et contre Mr. Bagg et ses amis qui se trouvaient à ses côtés. Mr. Tracey lui-même sauta de dépit en dehors de la barre, et s'adressant du ton de voix et avec les gesticulations d'un frénétique à la multitude qui l'environnait, lui désigna de la main les principaux partisants de Mr. Bagg, comme une bande de corrupteurs et de violateurs de la justice et des loix, et lui dénonça l'Officier Rapporteur comme coupable en cette occasion, de la partialité la plus criante et la plus grossière ; et faisant allusion à un accident malheureux arrivé un ou deux jours auparavant, il osa devant cette multitude fortement et extraordinairement enflammée par ses discours, accuser Mr. Bagg, et ses amis d'en être la cause, en les traitant en même tems de meurtriers, (*murderers*,) donnant clairement à entendre à cette multitude effrénée, qu'il n'y avait pas d'autre moyens à prendre que d'employer la force, pour redresser ce qu'il appellait une injustice atroce de la part de l'Officier Rapporteur, de Mr. Bagg et de ses amis. Effectivement cette multitude, ou du moins un grand nombre d'entre elle, se montra très disposée à seconder les vues de ce candidat *populaire !*—Aussitôt deux ou trois des siens, et des plus furieux se lancèrent dans l'intérieur du Poll, en fesant des gestes menaçants, à l'Officier Rapporteur même, qui en fut tellement épouvanté, qu'il fut obligé de supplier l'intervention des plus chauds partisants de Mr. Tracey, pour faire sortir ces individus furieux, appaiser la multitude et l'empêcher de se porter aux excès et aux actes de violence auxquels on venait de l'exciter.

Un discours des plus virulents et des plus inflammatoires

fut encore adressé à la populace par Mr. Tracey, le landemain (Dimanche) à la porte de son imprimerie, près de l'Eglise des Récollets; discours où, suivant des personnes dignes de foi qui l'ont entendu, il dit, entre autres choses, qu'il les conjurait de s'assembler en masse le landemain, afin d'abattre par la force physique, l'opposition qu'on apportait à son élection, s'offrant de se mettre à leur tête et de les conduire, si quelqu'autre ne se chargeait pas de la tâche.

Lundi, le Poll souvrit à huit heures ; il fut d'abord visible que les harangues de Mr. Tracey avaient eu leur effet. Le nombre s'accrut par degré et se montra bien-tôt, encore plus formidable qu'à l'ordinaire ; l'agitation, les gestes menaçants, les regards sinistres de ses partisants, (la plus part inconnus aux citoyens de la cité) présageaient des actes de violence et des désordres à la veille d'éclater. Mr. Tracey reçut d'abord quelques votes (dont plusieurs très douteux, pour ne rien dire de plus, quant à la légalité): grand triomphe pour ses chauds partisans : mais bientôt Mr. Bagg revint à l'égalité de voix, et ce fut alors que le tumulte commença.—Un ami de Mr. Bagg, sous prétexte d'un différent avec une personne du parti contraire, fut assailli et presque assommé, par les gens de ce dernier parti ; des connétables spéciaux étant accourus à son secours, ils furent attaqués par les mêmes forcenés, qui leur arrachèrent leurs bâtons, et les en frappèrent. Dans ce désordre, voyant la force civile insufisante pour rétablir et préserver la paix publique, les magistrats, sous la charge desquels étaient les connétables spéciaux, envoyèrent demander le secours du militaire : le tumulte s'appaisa pour quelque tems:—mais la foule dans les environs du Poll s'augmenta à chaque minute, et les Irlandais, * et (c'est à regrèt que nous nous trouvons forcés de le dire) des Canadiens, généralement de classe basse ou ignorante il est vrai, mais encouragés, sans doute, par des personnes d'une classe plus élevée, dont il n'est pas à propos de commenter les vues ou les motifs dans le moment actuel, recommençèrent à se montrer disposés à se porter à des actes de violence et de sédition. La garde militaire fut augmentée : elle se posta sous les arcades de l'Eglise. Loin de se tenir plus paisible, la multitude devint de plus en plus turbulante ; l'acte de sédition (*riot act*) fut lu vers trois

* En parlant d'Irlandais, il est loin de nos idées de vouloir signaler ou blâmer tous les Irlandais en général ; au contraire nous devons dire avec plaisir et avec vérité, que les personnes les plus marquantes et les plus éclairées d'entre eux étaient indignées de la conduite et des excès des partisans de Mr. D. Tracey ; qu'ils ont soutenu avec zéle Mr. Bagg, par la conviction intime, et fondée en raison, que ce dernier était le seul des deux candidats, capable de travailler aux vrais interêts de tous les Canadiens généralement et sans distinction ; et que l'autre ne pouvait être qu'un instrument de parti, et un perturbateur dans les affaires politiques de cette Province.

heures, mais ce fut au milieu de huées, de sifflements, de vociférations et de cris: un des magistrats communiqua à l'Officier Rapporteur qu'il était d'opinion que le poll devait être fermé, pour éviter la scène de désordre qui autrement ne manquerait pas de s'ensuivre. Mr. Tracey et ses partisants s'opposerent violemment à cette demande ; l'Officier Rapporteur, (dont la situation n'était rien moins que digne d'envie) soit qu'il craignît quelque chose de pis que les injures et les menaces de Samedi, soit qu'il fut mû par quelque autre motif, n'en voulut rien faire : les votes étaient alors en nombre égal. A quatre heures, trois électeurs demandèrent l'ajournement du Poll, après huit heures de séance, ce à quoi Mr. Tracey s'opposa, et qui fut encore refusé par l'Officier Rapporteur.—Depuis lors jusqu'à cinq heures, les voteurs seuls de Mr. Tracey purent approcher du Poll, et il en vint trois.—Immédiatement après la clôture, les cris, les vociférations de la populace amie du candidat Irlandais, eurent quelque chose d'effrayant, par la force, l'espèce de rage, pour ainsi dire, avec lesquels ils étaient poussés, et leur prolongation plus qu'ordinaire.—Aussitôt les plus violents et les plus déterminés se ruèrent avec des bâtons et des pierres sur les amis et partisants de Mr. Bagg, qui étaient en grand nombre sur la Place d'Armes, mais qui n'étant pas des gens accoutumés à ces sortes de combats, s'enfuirent avec précipitation, pour se mettre dans des positions moins exposées à la chute des pierres, qui malheureusement, se trouvaient en grande quantité et sous les moins des partisants de Mr. Tracey, près et au-delà de l'Eglise des Méthodistes, tandis qu'il n'y en avait pas dans l'endroit occupé par les amis de Mr. Bagg. Les assaillants poursuivirent ceux à qui ils en voulaient jusque dans les maisons où ils s'étaient réfugiés, particulièrement chez Mr. Henderson, sur la Place d'Armes ; ils y cassèrent les vitres à coups de pierres et firent d'autres degâts—la vie de Mr. Bagg était même dans le plus grand danger. Le militaire quitta alors sa station pour le lieu où l'émeute paraissait être et était effectivement dans sa plus grande fureur ; les séditieux retraitèrent, mais une foule des partisants de Mr. Tracey, rebroussèrent chemin et firent face au militaire, sur la rue St. Jacques, en voulant le faire retraiter par une grêle de pierres, qu'ils lui lançaient sans interruption : le Colonel, le Capitaine, et plusieurs des soldats en furent atteints ; plusieurs magistrats conjointement avec le Colonel, prièrent, conjurèrent la multitude de se disperser, de cesser ses actes d'aggression, de violence et de sédition ; elle n'en devint que plus furieuse, en cris et en actions: l'ordre de faire feu fut donné; la plus part des soldats tirèrent en l'air; mais malheusement quelques coups portèrent, et trois individus furent frappés à mort. C'est un malheur déplorable, sans

doute, mais inévitable dans les émeutes qui ne peuvent être réprimées que par la force militaire, et ce malheur, nous le regrettons bien plus sincèrement que ceux qui en ont été véritablement les auteurs, en induisant par leurs discours ou autrement, la populace à se porter à des excès dont les suites auraient pu être des plus désastreuses, si les progrès du mal n'eussent point été arrêtés à propos par un remède violent, mais malheureusement nécessaire. La foule se dispersa aussitôt, mais l'épouvante de la Place d'Armes et des environs se changea en une alarme,qui se répandit par toute la ville : un grand nombre de citoyens respectables, qui ont supporté Mr. Bagg comme candidat, précédemment désignés et menacés à plusieurs reprises par les chaux supports ou *boulés* de Mr. Tracey, avaient tout lieu de craindre pour leurs biens et pour leur sureté personnelle. Ils furent néanmoins rassurés par les précautions que prirent les autoritées locales : les gardes militaires furent partout doublées, et le corps de Cavalrie volontaire parcourut les principales rues de la ville et des faubourgs, jusqu'au lendemain au matin.

On ne s'attendait guère que l'élection pût être continuée, ou plutôt qu'il pût y avoir une élection, dans de pareilles conjonctures. Le Poll fut néanmoins ouvert à huit heures, Mardi, en l'absence de l'Officier Rapporteur, par Mr. E. Guy son clerc ; Mr. Tracey reçut un vote, en l'absence aussi de Mr. Bagg, qui en conséquence de ce qui était arrivé la veille, vû l'état présent des choses, et d'après le conseil de ses amis, ne se rendit au Poll qu'à l'effet de faire signifier le protêt suivant :

QU'IL SOIT NOTOIRE, que ce jourd'hui, le vingt-deuxième jour de Mai, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent trente-deux, à huit heures de l'avant-midi ; immédiatement après l'ouverture du Poll, à l'Election tenue maintenant, d'un membre pour représenter le Quartier-Ouest de la Cité de Montréal, dans les Communes du Bas-Canada, Nous soussignés, Notaires Publics, dûment commissionés et assermentés, dans et pour la Province du Bas-Canada, résidant dans la Cité de Montréal ; à la demande et requisition spéciale de STANLEY BAGG, Bourgeois de la dite Cité de Montréal, un des Candidats à la dite Election, et de PIERRE EDOUARD LECLERC, ABNER BAGG et BENJAMIN HALL, aussi de Montréal, Electeurs du dit Quartier-Ouest, Nous nous sommes transportés au Poll, dans la Rue St. Jacques, faisant face à la Place d'Armes de la dite Cité de Montréal, où étant et parlant à ETIENNE GUY, Bourgeois, représentant HYPOLITE ST. GEORGE DUPRE', l'Officier Rapporteur pour la dite Election : Nous avons là et alors déclaré au dit Officier Rapporteur que vû que durant la dite Election, divers moyens illigaux ont été mis en œuvre par et de la part de DANIEL TRACEY, l'autre Candidat au dit Quartier-Ouest, en amenant en avant, pour obtenir son élection, des individus qui n'étaient nullement qualifiés, mais qui sans la crainte des peines prévues et portées par la loi en tel cas, ont prêté les divers serments de qualification ; et qu'il a particu-

[illegible]nt, à différentes fois, avec l'aide de divers de ses amis, employé des m[illegible]ns propres à intimider les électeurs du dit Stanley Bagg, et leur faire craindre d'aller au Poll pour donner leur voix ; qu'une telle intimidation a été exercée à differentes fois et à un degré alarmant, tendant à détruire la paix et le bon ordre de la Ville ; et que plus particulièrement (en conséquense de discours enflammatoires faits par le dit Daniel Tracey, Samedi dernier, après midi, lors de l'ajournement du Poll, et aussi le landemain, Dimanche, à un grand concours de peuple,) et en toute apparence avec connivence et préméditation, une grande foule de personnes s'est assemblée hier après midi, au Poll, et qu'il s'en est suivi une émeute, où les Connétables Spéciaux présents ont été assaillis et maltraités dans l'exécution de leur devoir, toutes choses qui conduisirent à de nouveaux et déplorables actes de sédition, (riots) *qui de nécessité obligèrent les Magistrats à requérir l'assistance de la force Militaire; sous toutes les quelles circonstances, les électeurs encore en réserve pour le dit Stanley Bagg et crus plus que suffisants pour assurer son élection, ne voulaient point venir en avant, étant ainsi intimidés, et le dit Stanley Bagg a été obligé de renoncer à la conteste. Et qu'attendu qu'hier, le vingt-un du présent mois, quelques minutes avant Quatre heures de l'après midi, le dit Officier Rapporteur a refusé absolument d'ajourner le Poll jusqu'a ce matin à huit heures, ainsi que demandé et requis par le dit Pierre Edouard Leclerc, le dit Abner Bagg, et Thomas Barron, trois électeurs du dit Quartier-Ouest, d'après le droit possedé par les dits électeurs, en vertu de la douzième Section de l'Acte de la Législature de la dite Province, de la Cinquième de George Quatre, Chapitre trente-trois ; le dit Poll ayant commencé à huit heures du matin et ayant continué sans interruption, (les votes sur le livre étant alors en nombre égal pour les dits Candidats), et qu'il a de plus refusé aux dits électeurs d'entrer ou mentioner la dite demande et requisition, sur son livre de Poll, bien qu'elle eût été faite par écrit et signée par les dits électeurs respectivement. En conséquence de toutes lesquelles matières et choses, le dit Stanley Bagg a déclaré se retirer de la dite élection, protestant comme il (le dit Stanley Bagg) et les dits Pierre Edouard Leclerc, Abner Bagg et Benjamin Hall comme électeurs ainsi que susdit, déclarent, par ces présentes, solemnellement protester contre le rapport* (return) *du dit Daniel Tracey comme Représentant du Quartier-Ouest de la Cité de Montréal, pour servir dans l'Assemblée de la dite Province, vu qu'il (le dit Daniel Tracey) n'est pas le choix libre de la majorité des électeurs du dit Quartier ; Contre l'Officier Rapporteur, pour son refus d'ajourner le Poll, lorsqu'il en a été requis, comme susdit, et contre toute autre personne ou personnes quelconques qu'il appartiendra, et pour toutes autres matières et choses pour lesquelles le dit Stanley Bagg, peut et doit protester, à raison et en conséquence des dits moyens illégaux et injustifiables auxquels le dit Daniel Tracey a eu recours, comme ci-dessus dit, pour empêcher le dit Stanley Bagg de pouvoir se faire élire.*

Ainsi Fait, Déclaré, et Protesté à Montréal susdit, au Poll susdit, les Jour et An susdits, et Signé par les dits STANLY BAGG, PIERRE EDOUARD LECLERC, ABNER BAGG, et BENJAMIN HALL, avec Nous dits NOTAIRES, en Duplicata, l'un desquels a été à l'instant délivré au

dit ***OFFICIER RAPPORTEUR***; *l'autre devant demeurer comme Minute en l'Etude de* ***G. D. ARNOLDI***, *l'un des Notaires Soussignés.*

(*Signé*) STANLEY BAGG, P. E. LECLERC,
ABNER BAGG, BENJAMIN HALL,
H. GRIFFIN, N. P., G. D. ARNOLDI, N. P.

VRAIE COPIE *de l'Original demeuré en mon Etude.*

(*Signé*) G. D. ARNOLDI, N. P.

Nonobstant tous les moyens illégaux, tous les actes de parjure, d'intimidation, de violence, jusqu'ici sans exemple dans les annales du Canada, et de sédition même, dont il a été parlé plus haut, et auxquels le protêt fait allusion, les partisants de Daniel Tracey le proclament *dûment et légitimement* élu ! Il avait, il est vrai, Mardi matin, quatre voix de plus que Mr. Bagg, mais sans parler des amis de ce dernier, qui n'avaient point encore voté, ou qui n'ont pu ou n'ont osé le faire, en conséquence de l'état où son concurrent et ses partisants avaient mis les choses, si l'on ôtait seulement de la liste des suffrages, les noms de ceux qui ont voté sans en avoir le droit, le *Candidat populaire*, comme ils l'appellent, se trouverait réellement dans une assez grande minorité. Nous transcrivons ici les remarques d'un écrivain dont nous ne partageons pas toujours les opinions politiques, mais qui en cette occasion, nous parait avoir rencontré juste et parlé le langage de la raison et de la vérité. " L'Officier Rapporteur doit être, selon nous, fort en peine de savoir comment faire son rapport, " voyant que plusieurs des électeurs n'ont pu se présenter, " que plusieurs se sont évidemment parjurés ; que non seulement des insultes et des violences personnelles ont été commises, sous ses yeux, sans qu'il ait été en son pouvoir de les " réprimer ; mais qu'il lui a été fait à lui-même des menaces " d'une semblable violence et des insultes absolument personnelles. Il ne peut sûrement dire d'aucun, qu'il est dûment " et légitimement élu. Nous présumons qu'il fera un rapport " spécial et circonstancié que le tems nous fera connaitre.— " Les motifs de Mr. Bagg en recourant à la mesure de protester au lieu de persister dans une conteste dont le résultat " ne pouvait pas être douteux, méritent d'être appréciés par " le public, non seulement de Montréal, mais du Canada et de " tout le monde civilisé. Que les efforts inouis contre lesquels " il a eu à lutter, n'eussent rechaussé la jouissance du moment " de la victoire, lorsqu'il aurait été proclamé le candidat heureux et le choix triomphant des électeurs loyaux et respectables, c'est ce dont ne peut douter quiconque connait " quelque chose de la nature humaine ; mais la jouissance légitime de ce triomphe n'aurait pu s'obtenir probablement " qu'au prix de la vie de centaines d'hommes et de la destruction de propriétés d'une valeur incalculable, et Mr. Bagg " n'était pas homme à travailler ainsi pour son avantage, au

" sacrifice effrayant de la fortune et de la vie de ses concitoyens."

En considérant tout ce qui s'est écrit, tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est fait, tout ce qui s'est projetté peut-être,depuis un certain tems,et particulièrement depuis le commencement de l'élection du Quartier-Ouest de Montréal, quel sujet n'a-t-on pas de s'écrier: *O tempora! ô mores!*—quels tems! quelles mœurs!—A quels tems en effet,les écrits,les discours et les menées de quelques jeunes écervelés pourraient-ils reporter les heureux, et jusqu'à présent paisibles et loyaux habitants de ce pays? à ceux où les Guelphes et les Gibelins, en Italie, les partisants de la Rose Blanche ou de la Rose Rouge, en Angleterre, les Catholiques et les Huguenots, en France, s'égorgeaient,non seulement sur le champ de battaille mais partout où ils pouvaient se rencontrer; où le pillage, la dévastation, l'incendie, le meurtre, étaient presque partout, en Europe, à l'ordre du jour; où la loi du plus fort, celle de la force physique et brutale était la seule qui fût en vigueur.—Quelles mœurs, quel état de société voudrait-on introduire dans le Bas-Canada? Ce seraient,il paraît,les mœurs, l'état de société, qui, quelle qu'en soit la cause, font le malheur de l'Irlande, désolent la presqu'Isle de Malaca, et quelques pays barbares de l'Asie et de l'Afrique. Si l'on n'avait pas pour en être convaincu, les scènes qui viennent d'affliger et d'effrayer la population de Montréal, on pourrait l'être encore, en se rappellant qu'on a ôsé dire, dans des assemblées composées presqu'entièrement de gens de la dernière classe, coucher même sur le papier, cette maxime horrible, qu'il est permis au peuple (c'est-à-dire à la populace,) d'user de violence, de se faire justice de ses mains, et qu'il était surprenant qu'il ne l'eût pas déja fait, et cela à propos des magistrats, des juges, des autorités constituées, en un mot. Il n'est pas nécessaire d'être bien clairvoyant pour s'appercevoir à quelles conséquences désastreuses une telle doctrine pourrait conduire, si elle était adoptée généralement; et ce qu'il y a de vraiment surprenant,c'est qu'une pareille doctrine n'ait pas été désavouée, c'est que personne n'ait reclamé publiquement, n'ait élevé fortement la voix, dans la langue dont on s'est servi pour la promulguer, pour faire voir, à tous les amis du pays, ce qu'elle implique, et quelles en seraient les suites funestes.* Heureusement, la perversion de la morale, le ren-

---

* Une chose qui serait fort à désirer, qui semble même être devenue absolument nécessaire, c'est l'établissement d'une feuille périodique, d'une gazette en langue française, qui soit conduite sur des principes libéraux et constitutionels, qui ait pour règle constante l'honnêteté, la droiture et l'exacte vérité; qui s'élève avec énergie contre l'esprit de parti et de faction, de quelque côté qu'il soit et quelque part qu'il se trouve. Un Journal établi dans ce but et conduit sur ces principes, serait,sans contredit, la plus assurée sauvegarde con-

versement des principes de la justice, de l'humanité et de la civilation, n'est encore que commencé ; il est sans doute possible, non seulment de préserver de la contagion et de l'erreur, la masse de la population, mais encore de détromper, de ramener dans le droit sentier, ceux qui, faute d'avoir été sur leurs gardes, se sont laissé égarer et conduire ainsi sur les bords d'un précipice, affreux, lors même qu'on ne l'envisage que par la pensée. Ils ne peuvent pas être en bien grand nombre dans ce pays, ceux à qui pourrait plaire un sistême de proscription, comme celle des tems révolutionaires en France, des insurrections comme celles de Bruxelles et de Varsovie, des dévastations comme celles de Bristol, sans un seul des griefs ou des prétextes qui y ont donné lieu. On sait encore et nous espérons, qu'on n'oubliera pas encore de long tems en Canada, la différence qu'il y a à faire entre la démagogie et la faction, et le vrai patriotisme. La faction vise à dominer par toutes sortes de moyens ; le patriotisme a à cœur le bien de l'état et le salut du peuple ; la liberté est sur les lèvres de l'une ; l'autre l'a dans le cœur. La liberté de la faction consiste à pouvoir être partial, injuste, oppresseur impunément ; celle du patriotisme consiste dans une justice impartiale, et l'égalité devant la loi pour tous et en toutes occasions. La faction ne se fait aucun scrupule d'employer, pour parvenir à ses fins, la duplicité, le mensonge, la calomnie, &c.; le patriotisme dédaigne ces armes viles, et en abandonne l'usage à ceux de qui elles sont dignes.

Il est à espérer que les personnes éclairées et influentes, amies de la vérité et de la justice, se feront un devoir de détromper les habitants des campagnes, surtout, qui n'ont pu être témoins et juger par eux-mêmes des scènes qui se sont passées à Montreal durant la lutte vive et prolongée qui a eu lieu dernièrement pour le choix d'un représentant pour le Quartier Ouest de la Ville : et de les mettre en garde contre les faux exposés et les rapports insidieux et mensongers qu'on a déja fait circuler et qu'on fera circuler, sans doute encore ci-après, par la voie de *La Minerve*, dans la vue de faire croire à ses lecteurs et au pays, que ce sont ceux qui ont soutenu Mr. Bagg comme candidat, qui sont la cause des désordres et de la fatale catastrophe qui a finalement eu lieu ; tandis qu'il est notoire et reconnu, au moins par tout homme impartial et de jugement, qui a pu voir et entendre, que ce sont les partisants du candidat opposé, qui en ont été les véritables auteurs, en induisant et encourageant une populace effrénée à insulter,

---

tre la corruption de la morale du peuple, et l'égarement de l'opinion publique: il n'y a pas à douter qu'un tel plan ne soit goûté et encouragé par tout Canadien, de quelque origine qu'il soit, qui a vraiment et conscientieusement à cœur la préservation de la tranquilité, du bonheur et de la prospérité des habitants de ce pays, et qui ne voudrait pas voir cet heureux état de choses se changer en un règne de discorde, de désordres, de confusion et d'anarchie.

maltraiter, poursuivre, battre et assommer, les citoyens qui ne pensaient pas comme eux ; à mépriser, à braver les autorités civiles ; à se porter à de tels excès de fureur; enfin, à commettre des actes de violence si extraordinaires, qu'en dernier lieu, sans l'intervention de la force militaire, (demandée à propos par des magistrats judicieux et fermes) la vie et les propriétés d'un nombre considérable de citoyens, se trouvaient dans le plus grand et le plus imminent danger.

Montréal, ce 26me Mai, 1832.

Imprimé et publié à Montréal, par ordre d'un comité composé de Canadiens, amis de la justice et de la vérité.